

L'ANCE, c'est

Une fédération laïque progressiste regroupant une centaine d'institutions ou de services privés ou publics non confessionnels qui sont actifs dans les secteurs de l'Aide à la jeunesse, de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées de l'Office pour personnes handicapées de la Communauté germanophone et du Service bruxellois PHARE (Personne Handicapée Autonomie Recherchée).

La fédération se structure sur deux niveaux:

Par secteur

AVIQ, PHARE, services mandatés de l'AAJ, AMO

Par régionales

Bruxelles, Namur/Luxembourg, Liège et Hainaut

Chaque affilié est rattaché, à la fois, à un secteur et à une régionale. Les membres des secteurs et des régionales se réunissent périodiquement pour recevoir des informations spécifiques, débattre des difficultés rencontrées, prendre des positions communes.

Une philosophie

L'ANCE adhère aux idées de progrès. Elle valorise particulièrement:

- Le **pluralisme** d'une société multiculturelle
- La **disponibilité** et l'**adaptabilité**, l'ouverture à la **formation** permanente
- La **créativité** ou la capacité d'inventer des nouvelles solutions
- L'**autonomie** et la **solidarité**, la perméabilité à la contestation, la capacité d'analyser une situation complexe
- Les décisions dans le **respect** des autres et dans l'intérêt de tous

Les membres de l'ANCE expriment en outre leur volonté d'exploiter d'abord les capacités propres à la personne handicapée ou en difficulté et à son entourage.

Ils considèrent les compétences de l'individu et des systèmes et ils rejettent tous modèles fondés sur l'assistance et la dépendance.

Des recherches

L'ANCE se donne comme tâches prioritaires de:

- Promouvoir entre adhérents la recherche de complémentarité des services;
- Promouvoir la définition et les applications d'une pédagogie induite par les idées de tolérance et de fraternité;
- Susciter une dynamique visant à adapter les institutions et les services aux hommes et à leurs besoins plutôt que d'adapter les hommes aux institutions et aux services

Pour cela les adhérents s'engagent, à organiser des groupes de réflexion axés sur la recherche et sur l'évaluation des moyens d'orientation, d'éducation, d'enseignement, de traitement et d'insertion sociale du jeune en difficulté.

Des actions

L'ANCE s'impose de témoigner devant les instances administratives, politiques, syndicales, des besoins exprimés par ses membres.

Comment s'articule notre action ?

a) Services aux membres

- diffusion et information à propos des textes légaux relatifs aux secteurs et sur les législations en vigueur - notamment en droit social- et leurs applications;

- défense et représentation des membres via l'intervention des représentants de la fédération dans diverses instances;
- assistance et conseils afin de constituer des dossiers (demandes d'agrément, Maribel,...);
- réponses aux demandes d'informations et de conseils concernant les démarches à effectuer auprès des pouvoirs subsidiaires;
- promotion des secteurs et sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes des institutions et des services;
- recherche de solutions aux problèmes particuliers que rencontrent non seulement les services affiliés mais aussi les travailleurs et les usagers des services;
- organisation de séances d'informations, de séminaires, de journées d'échanges, de colloques en fonction des demandes exprimées par les membres.

b) Représentativité

- Sous-commission paritaire 319/2 (maisons d'éducation et d'hébergement de la Communauté française);
- Fonds Mirabel (chargé de l'attribution des emplois Maribel);
- Union des fédérations francophones d'institutions de protection de la jeunesse et d'aide aux handicapés (Uffiprah);

- Centre d'Action Laïque (CAL);

- Coordination Laïque de l'Action Sociale et de la Santé (CLASS);

- Fédération Internationale des Communautés Educatives (FICE);

- Secteur Aide à la Jeunesse : Commission d'agrément , Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse, Commission consultative de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse;

- Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) : Bureau, Comité de gestion et Conseil d'avis;

- Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées (SBFPH) : Conseil consultatif
- section aide aux personnes-.

Des moyens

Pour concrétiser la philosophie, les recherches et les actions qu'elle propose, l'ANCE

- organise des colloques, séminaires et journées de rencontre avec la participation des responsables et personnels des institutions et services adhérents;

- coordonne les actions et les prises de position concernant les intérêts communs de ses membres;
- facilite la formation permanente du personnel des institutions par l'organisation de cycle de formation;
- informe l'opinion publique sur les problèmes des institutions et des services de son ressort;
- représente ses membres de manière suivie et efficace;
- élabore des documents utiles à la gestion des institutions et services et les diffuse à ses membres;
- donne des avis d'autorité sur les problèmes rencontrés par les institutions ou services.